



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

MRC DE MÉKINAC

**AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE  
RÈGLEMENT # 2023-398**

02 mars 2023

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE du projet de règlement NO 2023-398  
relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 9 février 2023, le conseil a adopté le projet de règlement No 2023-398 relatif à la démolition d'immeubles patrimoniaux, en raison d'obligations gouvernementales.
2. Une assemblée de consultation aura lieu **le jeudi 9 mars 2023 au cours de la séance ordinaire du conseil municipal** au centre municipal situé au 477, avenue des Loisirs à Notre-Dame-de-Montauban. L'objet de cette consultation est de recevoir les commentaires sur ce règlement portant sur la procédure d'obtention d'un certificat d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial.

Au cours de cette assemblée, monsieur le maire, Marcel Picard, présentera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Le projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Tout le territoire de la municipalité est concerné par le règlement.

Donné à Notre-Dame-de-Montauban ce 02 mars 2023.

Caroline Tessier

Greffière-trésorière adjointe